Comité de suivi AFB du 5 décembre 2016

Cette 11ème réunion du comité de suivi était la dernière avant la création effective de l'AFB.

Comme toujours, très peu de réponses et un renvoi à des discussions ultérieures sur plusieurs sujets.

- **Décret AFB** : il devrait être publié en décembre 2016 et la création de l'AFB est toujours annoncée pour le 1er janvier. Suite à l'avis du Conseil d'Etat, deux points sont supprimés : l'article sur l'obligation d'associer le logo du ministère à toutes les communications de l'AFB et la partie sur les unités travail communes AFB/ONCFS du fait d'un défaut de consultation des instances de l'ONCFS. Sur ce dernier point, comme les UTC sont prévues par la loi, la mise en œuvre sera assurée par la voie d'une circulaire ! Nous n'avons pas eu de réponses claires sur la concertation sur cette circulaire ni sur les délais, mais l'administration a reconnu que la compétence « police » des agents de l'AFB était indépendante de la création d'UTC dont l'impact ne touche que l'établissement lui-même. Il est rappelé que ni le CSP, ni l'Onema n'étaient habilités en termes de police.

- **Budget de l'AFB** : l'administration assume la ponction des 90 millions d'euros sur le fonds de roulement au motif que l'Onema n'a pas réussi à tout dépenser. Le budget prévu pour l'AFB serait construit en équilibre. Pourtant, des dépenses supérieures aux recettes auraient permis de consommer une partie du fonds de roulement excédentaire de l'ONEMA en boostant les interventions sur la biodiversité la première année… Ce budget serait de 180 millions d'euros (hors Ecophyto) : 145 M€ de contribution des agences de l'eau, 33 M€ du programme 113 (ministère), 2M€ de recettes diverses. Ce budget présente un montant identique aux budgets précédents des 4 organismes intégrés alors que le périmètre de l'AFB est plus large (intégration d'autres personnels comme la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, du Museum…) et que des missions supplémentaires sont rajoutées

- **Siège et logo** : à moins d'un mois de la création, l'administration n'est toujours pas en capacité de faire une annonce officielle sur le siège, car la ministre refuse d'officialiser son choix. Concernant le logo, plusieurs propositions ont été faites à la ministre qui n'a toujours pas pris de décision. Les agents de la future AFB se retrouvent pris en otage par la ministre.

- **Pré-positionnement** : les préfigurateurs de l'AFB se sont évertués à expliquer qu'il n'y avait quasiment plus de problèmes dans le pré-positionnement. Les organisations syndicales ont contesté cette vision des choses et ont rappelé les « pressions » sur certains agents pour accepter comme « non significativement modifiées » des fiches qui l'étaient pourtant...

- **Tour de mobilité** post-prépositionnement : nos organisations syndicales ont fait des propositions concrètes en la matière qui ont reçu une fin de non-recevoir ! Le processus engagé ne permet pas la transparence et la prise en compte des

situations individuelles. L'engagement a été pris d'un travail sur les modalités de mobilité à venir en interne à l'AFB, sur le périmètre des EP Environnement et de façon plus large, sur la publication des postes dérogatoires/non dérogatoires.

- **Implantations géographiques** : l'administration n'a pas voulu donner de précision sur l'échec du projet - jamais concerté - de transfert du site de Vincennes à Saint-Mandé au niveau de l'IGN, ni sur le cahier des charges pour ce projet (nombre d'agents, surfaces…). De même, pas de réponse sur le lieu ni l'échéance de regroupement des 3 implantations montpelliéraines (DIR Onema, Aten, PNF) actuelles.

- Modification de **l'organigramme AFB** : il a été confirmé que des noms de directions seront modifiés sans que l'on connaisse le futur nom (cas de la direction de la police notamment) et les préfigurateurs affirment que cela n'aura pas d'impact sur les missions. Pour nos organisations, ces changements de noms ne sont pas anodins et reviennent sur des décisions prises suite aux précédents comités de suivi. La future AFB et le ministère doivent assumer la mission de police et ne pas céder aux lobbies qui la redoutent.

- **Précarité** des personnels : l'administration était incapable de donner un bilan précis des CDD, des CDD non renouvelés. Sur la CDIsation, le ministère se contente de renvoyer le sujet au niveau des établissements publics et estime avoir fait suffisamment avec la réunion du 27 septembre 2016. A ce jour, le sujet est géré au cas par cas par la préfiguration avec le contrôleur financier. Nos organisations syndicales ont fortement réagi devant cette incapacité (ou absence de volonté) d'avoir une vraie politique de sortie de la précarité des personnels. Il est plus que jamais indispensable de remonter au créneau auprès de la ministre pour combattre cette précarité.

- Intégration du **service du patrimoine naturel (SPN) du MNHN** : si le sujet commence à être pris en charge par l'administration, de nombreuses questions sont en attente de réponse. Face au constat du problème d'informations parfois divergentes sur le sujet, il a été décidé que les prochaines réunions se feraient à la fois avec le ministère, la préfiguration, le Museum et les organisations syndicales du ministère et du Museum.

- Côté **FCBN** enfin, l'administration a promis (1) une meilleure communication sur la mission de coordination des CBN dans les documents "officiels", (2) une meilleure prise en compte de la participation des agents dans les différents « ateliers perspective » et autres processus AFB et (3) des entretiens avec les agents en décembre 2016 (délai qui risquent de glisser…)